

Réunion du Conseil municipal  
du lundi 25 février 2019 à 15 heures  
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 19 février 2019

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées  
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques

## ***AFFAIRES GÉNÉRALES***

### **1 Passation d'avenants et attribution de marchés.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

**Adopté**

### **2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.**

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la Ville de Strasbourg entre le 1<sup>er</sup> et le 30 novembre 2018. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

**Communiqué**

### **3 Avis sur les emplois Ville.**

Il est demandé au Conseil d'approuver, après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois.

**Adopté**

## ***URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS***

### **4 Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (eu-LISA).**

**Vente par l'Eurométropole de Strasbourg de parcelles sises rue de la Faisanderie au Neuhof au profit de l'Etat français.**

**Avis préalable Chevènement : article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales.**

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable au projet de transaction de l'Eurométropole de Strasbourg.

La vente au profit de l'Etat français, dans l'optique de la revente à l'Agence européenne pour

la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle :

- des terrains nus relevant du domaine privé de l'Eurométropole de Strasbourg et cadastrés :

Ban de Strasbourg Lieu-dit JESUITENFELD  
Section KT n°942 d'une contenance de 169 ares  
Section KT n°799 d'une contenance de 22,20 ares.

La vente de ces parcelles a lieu moyennant le prix de 1 € symbolique eu égard à l'intérêt général du projet de pérennisation et d'extension de l'Agence européenne pour la gestion des systèmes d'information à grande échelle. Tous les droits, taxes et frais inhérentes à cette vente resteront à la charge de l'acquéreur.

**Adopté**

## **5 Approbation de la deuxième charte du Parc naturel urbain de Strasbourg et des programmes d'actions III Bruche et III Rhin.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la deuxième Charte du PNU de Strasbourg ;
- les orientations générales du PNU III Bruche selon les axes suivants :
  - o valoriser le patrimoine d'hier et de demain, qu'il soit naturel architectural ou urbain ;
  - o développer l'éco-citoyenneté ;
  - o identifier et développer les initiatives socio-économiques "PNU compatibles" ;
  - o un PNU vivant pour tous ;
- les orientations générales du PNU III Rhin selon les axes suivants :
  - o un environnement patrimonial à préserver et valoriser ;
  - o vers un développement respectueux du territoire ;
  - o affirmer et faire vivre l'identité PNU et une dynamique de territoire ;
- la mise en oeuvre des projets PNU en mode co-construction, et l'organisation de Conseils des acteurs et de Comités de pilotage réguliers pour chacun des secteurs III Bruche et III Rhin ;
- la mise en oeuvre, dans le respect des orientations générales et de la démarche du PNU de Strasbourg, des programmes d'actions 2019-2023 qui visent à :
  - 1- Raconter les PNU III Bruche et III Rhin : favoriser la découverte de leurs patrimoines naturels et urbains pour tous les publics, et renforcer l'écocitoyenneté sur le PNU III Bruche ;
  - 2a- Faire de l'Elsau un EcoQuartier en rehabilitation (cf. label national), valorisant son patrimoine naturel (III, prairies, berges, jardins, balcons), l'éco rénovation, les déplacements en modes doux, en s'appuyant sur le projet de renouvellement urbain et le

- “Plan climat air énergie territoires” de l’Eurométropole, sur le PNU Ill Bruche ;
- 2b- Faire émerger et mettre en œuvre les projets favorisant les liens entre habitants, agriculteurs, maraichers et jardiniers sur l’Ill Rhin ;
- 3a- Valoriser les sites et paysages dans un esprit d’adaptation et de lutte face au changement climatique : les berges de l’Ill et de la Bruche, les terrasses de Koenigshoffen, pour l’Ill Bruche, le secteur de part et d’autre du Canal de la Marne au Rhin et les berges du Muhlwasser pour l’Ill Rhin, ainsi que le petit patrimoine ;
- 3b- Mettre à disposition des lieux pour des activités « PNU compatibles » et le rayonnement du PNU : Tour du Schloessel, Octroi de l’Orangerie,...
- 4- Veiller à un développement du PNU alliant le renforcement de la biodiversité et la qualité urbaine et paysagère ;
- 5a- Contribuer à développer une économie locale « PNU compatible » ;
- 5b- Lancer des appels à projet pour la réactivation de lieux patrimoniaux.
- les engagements de la ville de Strasbourg selon ces deux programmes d’actions 2019-2023 et selon les budgets de fonctionnement et d’investissement votés par la Ville;
  - l’élargissement éventuel de la démarche PNU à d’autres quartiers de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d’autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à :

- signer la deuxième Charte du PNU de Strasbourg,
- solliciter des subventions des organismes potentiellement financeurs des projets constitutifs du PNU de Strasbourg.

**Adopté**

## **6 Attribution de subventions au titre du dispositif Ville Vie Vacances 2019 (VVV).**

Il est demandé au Conseil :

- d’attribuer au titre de la **Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

<b>Association Auditorama</b> « Ateliers vacances – musiques et vidéos aux quartiers Neuhof – Meinau 2019 »	<b>2 000 €</b>
<b>Centre Social et Culturel de Hautepierre</b> « VVV Séjour d'hiver à La Bresse » « ANCV - VVV Soutien à la mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes de 16 à 25 ans / Séjour à Barcelone - printemps 2019 »	<b>3 000 €</b> 1 000 € 2 000 €
<b>Centre Social et Culturel de la Meinau</b> « Un "monde de fous" ! Se laisser faire ou agir ? »	<b>2 500 €</b>
<b>Association Départementale des Francas du Bas-Rhin</b> « Anim'Ton Quartier »	<b>4 000 €</b>

<b>Centre de Loisirs de la Jeunesse de la Police Nationale à Strasbourg</b> « Dispositif Ville Vie Vacances – Premier semestre 2019 »	<b>1 500 €</b>
<b>Centre International de Rencontres Artistiques</b> « De la cité Spach à la cité de la Musique et de la Danse »	<b>1 000 €</b>
<b>Espace Jalmik Cité des Arts du Monde</b> « Marre et Honnête »	<b>3 300 €</b> 800 €
« P'tiot Percut »	2 500 €
<b>AMI Hautepierre</b> « VVV – Vacances de Printemps 2019 »	<b>600 €</b>
<b>CSC Neuhof</b> « VVV - Une bouffée d'air dans les Vosges – 2019 »	<b>4 500 €</b> 1 000 €
« VVV- Hiver 2019, Au sommet de sa forme »	1 500 €
« Blanc et Beau" 2019 »	1 000 €
« VVV Hiver 2019, Tombe la neige...et les préjugés »	1 000 €
<b>La Maison des potes</b> « Séjours vacances citoyennes 2019 »	<b>1 500 €</b>
<b>Les disciples</b> « Séjour de vacances Hiver 2019. Thème : "Au-delà de nos frontières - Nature et découverte - Au fil des saisons" »	<b>2 600 €</b> 1 300 €
« Séjour de vacances Printemps 2019. Thème : "Au-delà de nos frontières - Nature et découverte - Au fil des saisons" »	1 300 €
<b>Initiatives de la Montagne Verte</b> « Hors quartier »	<b>1 000 €</b>
<b>PK STRAS</b> « Stage vacance découverte Parkour à Hautepierre »	<b>600 €</b>
<b>CSC JSK</b> « Jeux d'Hiver 2019 »	<b>1 000 €</b>
<b>Eveil Meinau</b> « Séjour de glisse (2ème édition) »	<b>2 300 €</b>
<b>CSC Victor Schoelcher</b> « Séjour mixte à Paris »	<b>500 €</b>
<b>Humeur Aqueuse</b> « Look Factory : un atelier de création vestimentaire - dispositif VVV - vacances de février 2019 »	<b>600 €</b>
<b>Association ParEnchantement</b> « VVV Vacances de février 2019 »	<b>600 €</b>
<b>Association Solidarité Culturelle</b> « Journée ski découverte nature Champ du feu »	<b>1 200 €</b> 600 €
« Sortie pédagogique et éducative au zoo de Mulhouse »	600 €
<b>CEMEA Alsace</b> « Réseaux sociaux et climat scolaire au collège Vauban - stage audiovisuel »	<b>1 500 €</b>
<b>JEEP</b> « Mini séjours (Meinau) »	<b>2500 €</b>
<b>CSC Fossé des Treize</b> « Hiver-Printemps "A toi de jouer !" »	<b>1 000 €</b>
<b>LUPOVINO</b> « VVV Avril Vacances printemps »	<b>2 500 €</b>

MISTRAL EST	<b>3 000 €</b>
« Elsau Connexion »	1 500 €
« Robertsau Connexion »	1 500 €
SCOUTS MUSULMANS DE FRANCE	<b>3 700 €</b>
« Création d'un groupe de scouts musulmans de France sur l'eurométropole de Strasbourg »	

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

**Adopté**

**7 Attribution d'une subvention pour 2019 à l'ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise).**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation d'une subvention de 60 000 € à l'ADEUS, en vue de réaliser le contenu du programme de travail partenarial qui sera arrêté pour l'année 2019.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention avec l'ADEUS.

Il est aussi demandé au Conseil de charger Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e de l'exécution de la délibération.

**Adopté**

***ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT***

**8 Attribution d'une subvention Strasbourg mon amour.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le versement par la ville de Strasbourg d'une subvention de 60 000 € à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition de Strasbourg mon amour.
- l'octroi d'avantages en nature à hauteur de 80 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

## **9 Soutien à l'association Relais Chantiers.**

Il est demandé au Conseil d'accorder une subvention de 7 000 € à l'association Relais chantiers.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention y afférente.

**Adopté**

## **10 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

### **Pour le Pôle coopération transfrontalière et espaces germanophones :**

- le versement d'une subvention de 3 000 € au Lycée Marcel Rudloff,
- le versement d'une subvention de 3 500 € à l'Association Traffic d'Art ;

### **Pour le Pôle Solidarité et partenariats internationaux :**

- le versement d'une subvention de 3 500 € à l'association Passages ;

### **Pour le Pôle Europe :**

- le versement d'une subvention de 2 000 € au Parlement européen des Jeunes- France,
- le versement d'une subvention de 25 300 € au Centre d'Information sur les Institutions Européennes ;

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

**Adopté**

## **11 Attribution de bourses municipales d'études supérieures dans le cadre des jumelages.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la reconduction, au titre de l'année 2019, du dispositif de bourses destinées à favoriser les échanges universitaires avec nos villes jumelles.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury.

**Adopté**

## **12 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

La Rob.com	2 000 €
Les Amis de Marcel Rudloff	2 000 €
FDF - Fondation pour Strasbourg	50 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatifs à ces subventions.

**Adopté**

## **13 Passation de marchés publics relatifs à la location de structures scéniques et approbation d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. la passation d'accords-cadres à émission de bons de commandes relatifs à la location de structures scéniques pour la ville de Strasbourg, d'une durée d'un an reconductible trois fois, présentant l'allotissement suivant:
  - location et prestation de montage-démontage de scènes mobiles couvertes et compléments, d'un montant minimum annuel de 10 000 € HT et un montant maximum annuel de 120 000 € HT ;
  - location et prestation de montage-démontage de scènes et compléments, d'un montant minimum annuel de 10 000 € HT et un montant maximum annuel de 160 000 € HT ;
  - locations de tribunes, d'un montant minimum annuel de 2 000 € HT et un montant maximum annuel de 20 000 € HT ;
2. la signature d'une convention de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg pour les accords-cadres à émission de bons de commandes précités ;

sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel de la Ville.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes,
- à lancer les consultations conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
- à prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention constitutive de groupement de commandes,
- à signer les accords-cadres à émission de bons de commandes,
- à exécuter les accords-cadres à émission de bons de commandes de la ville de Strasbourg en résultant.

**Adopté**

***SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ***

**14 Adhésion de la ville de Strasbourg à la convention pluriannuelle relative à la constitution de la Plateforme Territoriale d'Appui "PRAG".**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'adhésion de la Ville à la convention pluriannuelle relative à la constitution de la plateforme territoriale d'appui « PRAG ».

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention.

**Adopté**

**15 Avenant au Contrat Local de Santé (CLS) de la ville de Strasbourg 2015 - 2020 : nouvelles dynamiques de travail et élargissement des signataires à la région Grand Est.**

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant au Contrat Local de Santé II.

**Adopté**

**16 Avis de la ville de Strasbourg concernant le Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage 2019-2024.**

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable au projet du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2024 qui fixe la transformation de deux aires d'accueil (Strasbourg 1 rue de Dunkerque et le projet Strasbourg 2) en terrains familiaux et qui définit les objectifs stratégiques de l'intervention sociale attendue au regard de l'évolution des besoins et rappelle ses attentes concernant :

- l'appui du Conseil départemental relativement au cadre du déploiement des terrains familiaux (financement, diagnostic) ;
- l'enjeu de convergence des tarifications qui constitue un impératif afin que l'ensemble du territoire départemental soit uniformément attractif pour accueillir les voyageurs dès lors que les aires de la Métropole sont extrêmement sollicitées ;
- la vulnérabilité sociale et de santé de certains voyageurs et les enjeux de scolarisation de leurs enfants qui impliquent une attention renforcée qu'il convient de soutenir à travers le développement des partenariats entre acteurs et le financement d'actions de médiation et d'accompagnements supplémentaires.

**Adopté**

**CULTURE ET SPORT****17 Transfert à la Ville par l'Eurométropole du gymnase annexe au collège Hans Arp, après retrait de l'intérêt métropolitain. Mise en œuvre des principes approuvés par la délibération cadre du Conseil de l'Eurométropole du 29 juin 2018.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition auprès de l'Eurométropole de Strasbourg, sans déclassement préalable et à titre gratuit, de la pleine propriété des biens décrits ci-après, nécessaires à l'exercice de la compétence restituée à la ville de Strasbourg en matière de gymnases déjà réalisés en annexe à des établissements d'enseignement secondaire :

Gymnase réhabilité depuis 2002 : Gymnase annexe au collège Hans Arp à Strasbourg

- La mutation par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg des accessoires du gymnase situés sur les parcelles suivantes qui intègrent ainsi le domaine public de la ville de Strasbourg :

Rue Van Eyck

<b>Commune</b>	<b>Section</b>	<b>Numéro de parcelle</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Contenance des terrains (en ares)</b>
Strasbourg	NR	360/208	Rue de l'Oberelsau	3,21
Strasbourg	NR	183	Kohlmatt	4,11
Strasbourg	NR	352/190	Kohlmatt	0,42
Strasbourg	NR	187	Kohlmatt	16,44
Strasbourg	NR	407/188	Kohlmatt	44,98
Strasbourg	NR	414/206	Vieille Digue	35,54

Lesdites parcelles sont déjà inscrites au Livre Foncier au nom de la ville de Strasbourg.

- La mutation par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg des parcelles suivantes, y compris du gymnase qui y est implanté et de ses ouvrages accessoires, qui intègrent ainsi le domaine public de la ville de Strasbourg :

Rue Van Eyck

<b>Commune</b>	<b>Section</b>	<b>Numéro de parcelle</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Contenance des terrains à transférer (en ares)</b>
Strasbourg	NR	189	Kohlmatt	62,89
Strasbourg	NR	186	Kohlmatt	18,23
Strasbourg	NR	231/186	Kohlmatt	18,24
Strasbourg	NR	185	Kohlmatt	15,42
Strasbourg	NR	184	Kohlmatt	14,31

Lesdites parcelles sont inscrites au Livre Foncier au nom de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est précisé que les conventions de mise à disposition du gymnase annexe au collège Hans Arp par la Communauté urbaine à la ville de Strasbourg prennent fin en raison du retrait de l'intérêt métropolitain et du transfert par l'Eurométropole à la commune de la propriété de cet équipement.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire, ou son-sa représentant-e, à prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

<b>Adopté</b>
---------------

## **18 Attribution de subventions à des associations culturelles.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

### **FONCTIONNEMENT**

Accélérateur de Particule	20 000 €
Association du Corbeau	1 500 €
Burstscratch	2 000 €
Collectif Envie de Quartier	3 000 €
Ecart Production	2 500 €
INACT	5 000 €
In Extremis	1 000 €
Kartier Nord	3 600 €
Le Faubourg	15 000 €
Le Tube	3 000 €
Maison Européenne de l'Architecture – Rhin Supérieur	10 000 €
Dirty 8	10 000 €
Collectif Oh !	10 000 €
Le Bruit qu'ça coûte	6 000 €
Consistoire Israélite du Bas-Rhin (Mosaïque)	3 000 €
Bibliothèque sonore	3 500 €
La Plume de Paon	8 000 €
Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine	2 000 €
Consistoire israélite du Bas-Rhin (Shalom Europa)	1 500 €
European Women's Audiovisual Network (EWA)	5 000 €
Puls'Vision	1 000 €

Société des Auteurs-Réalisateurs de films en région Est (SAFIRE)	5 000 €
Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA)	30 000 €
Université de Strasbourg- ARCHE	600 €
Espace Européen Gutenberg	9 760 €
Ligne Verte, terre de paix	15 000 €
WIZO	1 000 €

**INVESTISSEMENT**

Archi-Strasbourg	5 000 €
------------------	---------

**FONCTIONNEMENT**

Compagnie 12 :21	4 000 €
Compagnie Les Gladiateurs	6 000 €
Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	10 000 €
Théât'Reis	4 300 €
Vue d'Ensemble	2 000 €
CIRA	22 000 €
C'est tout un art	2 000 €
Chorale strasbourgeoise	3 600 €
D'Rhinwagges	2 000 €
Ensemble vocal Variations	2 500 €
Théâtre en l'Air	5 000 €
La Mesnie H.	7 000 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

<b>Adopté</b>
---------------

**19 Signature de conventions pluriannuelles d'accompagnement avec des associations du champ du spectacle vivant.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature de conventions pluriannuelles d'accompagnement entre la ville de Strasbourg et les associations suivantes pour la période 2019-2021 :

- Compagnie Dégadézo
- La Main de l'Homme

l'attribution dans ce cadre des subventions suivantes pour l'année 2019 :

Compagnie Dégadézo	15 000 €
La Main de l'Homme	15 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes.

**Adopté**

## **20 Attribution du Prix de la ville de Strasbourg dans le cadre de St'Art 2018.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution du prix de la ville de Strasbourg dans le cadre de St'Art 2018 pour un montant de 2 000 € à Monsieur Joris Tissot.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à procéder au versement du prix proposé.

**Adopté**

## **21 Subvention Ville d'Art et d'Histoire en recettes.**

Il est demandé au Conseil de solliciter l'aide 2019 de la DRAC pour un montant de 18 845 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents liés à cette demande de subvention.

**Adopté**

## **22 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **31 000 €** réparti comme suit :

- **17 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B**

A l'association sportive suivante :

<b>AS Electricité de Strasbourg</b>	<b>17 000 €</b>
Soutien au règlement des charges énergétiques des installations du stade de la Canardière	

**- 14 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B**

Aux associations sportives suivantes :

<b>Cercle de Badminton de Strasbourg</b>	<b>1 500 €</b>
Soutien à l'organisation à Strasbourg, les 27 et 28 avril 2019, de la 43 <sup>e</sup> édition du tournoi international de badminton	
<b>Nouvelle Ligne</b>	<b>8 000 €</b>
Second versement du soutien à l'organisation de la 13 <sup>e</sup> édition du NL Contest qui aura lieu au skate park de la Rotonde du 24 au 26 mai 2019	
<b>Racing Club de Strasbourg Omnisport</b>	<b>1 500 €</b>
Soutien à la participation du club à la Fête du Printemps organisée par la ville de Zürich du 5 au 8 avril 2019 et dont l'invitée d'honneur est la ville de Strasbourg	
<b>Société Nautique 1887 Strasbourg</b>	<b>1 500 €</b>
Soutien à la participation du club à la Fête du Printemps organisée par la ville de Zürich du 5 au 8 avril 2019 et dont l'invitée d'honneur est la ville de Strasbourg	
<b>Team Strasbourg SNS ASPTT PCS</b>	<b>1 500 €</b>
Soutien à l'organisation à Strasbourg du 22 au 24 février 2019, du meeting national de natation.	

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

<b>Adopté</b>
---------------

**23 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la pratique sportive.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de 13 900 € :

<b>Associations</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Subvention proposée</b>
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	Football	81	8 100 €
Cercle sportif Neuhof	Football	11	1 100 €
FC Montagne Verte	football	3	300 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Lutte – boxe	7	700 €
Karaté Club de Cronembourg	Karaté	3	300 €
Mixsage	Karaté	6	600 €
New Boxing Strasbourg	Boxe	1	100 €
Racing Club de Strasbourg omnisport	Karaté – athlétisme	10	1 000 €

Société Athlétique Koenigshoffen	Karaté, lutte	4	400 €
Société de Natation Strasbourg	Natation	2	200 €
Sporting Club Red Star	Football	8	800 €
Strasbourg G.R.S.	Gymnastique rythmique et sportive	3	300 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté**

#### **24 Motion en réaction à la recrudescence d'actes antisémites à Strasbourg et en France.**

Le 2 février, Strasbourg a été le théâtre d'actes antisémites intolérables. Certains manifestants ont proféré des insultes à l'encontre de la communauté juive en passant à proximité de la synagogue ; d'autres s'en sont pris à des hommes parce qu'ils portaient la kippa, les moquant et les injuriant. La profanation du cimetière de Sarre-Union en 2015 déjà avait suscité notre indignation avant que l'insupportable ne se répète plus récemment à Herrlisheim et Quatzenheim.

Strasbourg, ville cosmopolite, hospitalière, riche de sa diversité, y a répondu de la plus belle manière qui soit, elle qui se nourrit de toutes les origines, de tous les genres, de toutes les convictions politiques et religieuses, à travers un rassemblement de près de 2000 personnes le 19 février dernier place de la République.

Le 9 février, un restaurant de la chaîne Bagelstein, fondée à Strasbourg, a vu ses vitrines souillées de tags haineux comme aux pires heures de l'Histoire. Le 11 février, les effigies de Simone Veil ont été barrées de croix gammées. Le même jour, on découvrait que l'arbre planté en hommage à Ilan Halimi, torturé et assassiné parce que Juif, avait été scié.

Ces actes ne sont pas isolés. Ils démontrent que notre ville, capitale européenne, n'est malheureusement pas épargnée par la résurgence de la haine des Juifs qui secoue la France : en 2018, le nombre de faits à caractère antisémite a augmenté de 74 % dans notre pays.

Le Conseil municipal de Strasbourg exprime sa plus vive inquiétude face à la montée du racisme et de l'antisémitisme dans notre pays.

Il condamne avec la plus grande fermeté ces actes odieux et exprime toute sa solidarité et son amitié à la communauté juive d'Alsace et de France.

Il propose par ailleurs de planter dans un lieu symbolique de notre ville un arbre contre l'antisémitisme à Strasbourg, comme dans toutes les communes de France, ainsi que nous y invite l'Association des maires de France. Le renforcement des moyens de prévention et de répression en matière de lutte contre l'antisémitisme doit également être une priorité. Enfin, Strasbourg doit s'engager pour donner à sa jeunesse les outils afin de mieux comprendre les phénomènes de propagation de haine et mieux appréhender les enjeux de la mémoire de la Shoah.

A chaque fois que les juifs de France sont attaqués, c'est la République elle-même, dans ses fondements et ses valeurs, qui est menacée. Tous les actes racistes et antisémites doivent être condamnés avec la plus grande fermeté.

Strasbourg n'est ni raciste ni antisémite, c'est bien au contraire une ville de diversité et de fraternité, ouverte au monde et aux autres.

**Adopté**

ROLAND RIES

**ORIGINAL SIGNE**

**Annexe au compte-rendu sommaire :**

- **détail des votes électroniques.**